16me feuillet

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du dix-septième jour du mois de juillet — an mil huit cent quarante-neuf, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Léonard Joseph Guieu, âgé de vingt ans, né à la Garde, département du Var, le vingt huit septembre mil huit cent vingt deux, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de Louis Charles Guieu, profession de propriétaire agriculteur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Christine Lyonne, décédée en cette Commune le dix huit juillet mil huit cent quarante deux, ainsi qu'il résulte de l'acte de décès dressé à la Garde, le vingt neuf mai mil huit cent quarante deux, d'une part;

Et de Marie Caroline Abeille, sans profession, âgée de vingt deux ans, née à la Garde, département du Var, le quinze du mois de février mil huit cent vingt huit, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Cosme Abeille, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Rose Cyry, ses parents à Toulon, d'autre part.

N° 15
Guieu
Léonard Joseph
Abeille
Marie Caroline

Les actes préliminaires sont relatés publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches dix neuf et vingt sept du mois d'août dernier.

Acte de naissance des parties ayant donné pour leurs mère et père respectifs ainsi que le tout dans les actes énoncés.

Constatant au présent mariage donné par les père et mère de la fiancée, ainsi que le fiancé, Monsieur Louis Charles Guieu, propriétaire, domicilié à la Garde, département du Var, le dix huit septembre 1848.

Charles Guieu
B. Bouguet
Cosme
Germain
Mussoy
Mouschoy aîné

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Caroline Abeille et Léonard Joseph Guieu.

En présence de Sieur Joseph Vincent Bouguet, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante trois ans, profession de propriétaire, non parent ni allié.

De Sieur Charles Henri Cosme, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié.

De Sieur Cyrille Germain, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante trois ans, profession de cultivateur, non parent ni allié.

Et de Sieur François Sauveur Mussoy, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente huit ans, profession d'employé, non parent ni allié.

Après quoi, moi Joseph Dominique Mouschoy aîné, maire de la Garde, au lieu de M. le Maire faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et, qui a été signé avec moi, par les quatre témoins et les époux lesquels ont déclaré ne savoir ou pouvoir signer.

Charles Guieu — B. Bouguet — Mouschoy aîné — Cosme — Germain — Mussoy

12me feuillet

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du dix septième — an mil huit cent quarante-neuf, à huit heures du matin

Acte de mariage de Joseph Marie Bonifay, âgé de trente ans, né à la Garde, département du Var, le dix neuf décembre mil huit cent vingt, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de Hippolite Bonifay, profession de propriétaire cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Rose Guieu, ses parents et Grenoblois, d'une part;

Et de Marie Catherine Allonque, sans profession, âgée de trois ans, née à Fréjus, département du Var, le vingt du mois de novembre mil huit cent vingt, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Jean Baptiste Allonque, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Angélique, Grenoblois, son épouse, présente d'autre part.

N° 16
Bonifay
Joseph Marie
Allonque
Catherine

Les actes préliminaires sont relatés publications de mariage faites par nous les Saint Dimanche à la Garde sans opposition les dimanches dix neuf et vingt sept du mois d'août dernier. Acte de naissance des parties ayant donné pour leurs mère et père respectifs ainsi que le tout dans les actes énoncés.

Constatant au présent mariage donné par les père et mère de la fiancée ainsi que le fiancé Bonifay Joseph Marie, propriétaire, domicilié à la Garde, département du Var, le dix huit septembre 1848.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Catherine Allonque et André Joseph Marie Bonifay.

En présence de Sieur Cyrille Germain, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante trois ans, profession de cultivateur, non parent ni allié.

De Sieur Joseph Sicard, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante trois ans, profession de cultivateur, non parent ni allié.

De Sieur François Sauveur Mussoy, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de employé, non parent ni allié.

Et de Sieur Louis Charles Guieu, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante trois ans, profession de propriétaire agriculteur, parent ou allié.

Après quoi, moi Joseph Dominique Mouschoy aîné, maire de la Garde, au lieu de M. le Maire faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins et les époux lesquels ont déclaré ne savoir ou pouvoir signer.

Germain — Sicard — Mussoy — Charles Guieu — Mouschoy aîné